



GIMBRETT



RUMERSHEIM



REITWILLER



BERSTETT

S'DorfBlattel

Lettre d'information de la commune de Berstett

EDITO DU MAIRE

Chères concitoyennes et concitoyens

Et voilà l'été, avec ses envies de faire la sieste, de flâner, de déambuler le nez en l'air voire, de façon plus audacieuse encore, de dire « non » pour ne pas (plus) courir, pour dire « oui » à une proposition de prendre un verre ou de faire une balade sur nos sentiers communaux. L'été, c'est la période où il y a quelque chose de délicieusement dissident à prendre le temps. Tout s'étire, indéfiniment. L'été nous invite à sa fête, à prendre le temps.

C'est ici que se cache le plus grand luxe. N'associe-t-on pas à l'été les mots « terrasse », « vacances », « dolce vita » ? Alors, il est grand temps... de le prendre, justement !

Vos élus restent bien entendu mobilisés. Dès le mois de juin, nous avons subi, pendant plusieurs jours, des épisodes caniculaires, exceptionnels par leur intensité, leur étendue et leur durée. Des mesures d'urgence ont été prises : achat de ventilateurs mobiles, ventilation nocturne et ouverture de l'école tôt le matin pour la rafraîchir, mise à disposition de la salle des fêtes aux écoliers, adaptation des horaires de travail de nos ouvriers communaux. Nous avons également lancé une réflexion globale pour rénover l'école.

Mais la vigilance ne peut être que solidaire : porter attention aux personnes isolées, à celles qui n'ont pas demandé leur inscription sur le registre communal des personnes vulnérables. Si vous détectez une situation préoccupante, transmettez-nous une alerte, discutez avec vos voisins : un mot, une écoute, un regard peut parfois changer le monde. De la même manière, si vous souhaitez devenir bénévole et être enregistré comme personne de soutien, faites-vous connaître et inscrivez-vous en mairie. Restons collectivement en alerte et protégeons les personnes les plus fragiles.

Je termine cet édito en vous souhaitant de très belles vacances.

Au plaisir d'une rencontre,

Votre maire, Valentine Erné-Heintz



Petit clin d'œil au célèbre tableau de Claude Monet : il n'y a pas que dans la campagne de Giverny que nous pouvons admirer des champs de coquelicots.

« Nous ne choisissons pas le monde dont nous héritons, mais nous pouvons choisir la manière d'y faire face. »

Tiffany Steinwert, 2026,

Université de Stanford

PORTES OUVERTES AU PRESBYTÈRE DE BERSTETT

La commune a procédé à la rénovation du presbytère.

Avant d'accueillir la nouvelle pasteure, **la commune invite les habitants** à découvrir l'étendue des travaux le

lundi 31 août de 17h à 18h.



PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE TECHNIQUE

Nous accueillons deux nouveaux agents techniques dans notre commune. En effet, M. Jean Heim et M. Antoine Hechinger font désormais partie de l'équipe technique respectivement depuis le 22 juin et le 1^{er} juillet. Ces deux recrutements pourvoient la vacance de deux postes et permettent ainsi de renforcer l'équipe en place.

Nous leur souhaitons la bienvenue !



ANNONCE AUX ENTREPRISES DE NOS QUATRE VILLAGES

La Communauté de commune souhaite réaliser un annuaire des entreprises locales.

Pour ce faire, nous avons besoin de :

- la dénomination sociale de l'entreprise (son nom),
- l'enseigne (photo ou logo de la marque),
- votre statut (artisan, commerçant, auto-entrepreneur, etc.),
- l'adresse et les coordonnées téléphoniques
- l'adresse électronique,
- la description des produits ou services proposés
- les liens vers le site web et les canaux de médias sociaux (facebook, etc.).

Informations à adresser directement à :
mairie@berstett.fr



Champ de moutarde vers Rumersheim.



« Une part de l'expérience humaine réside dans l'imperfection, dans le fait de ne pas aller trop vite, de commettre des erreurs, d'en comprendre les raisons, puis de revenir en arrière pour corriger le tir. Et si je finis par déléguer l'intégralité de mon travail à la technologie, à quoi je sers ? Cela pose cette interrogation existentielle: qu'est-ce qui définit l'être humain ? »,

Zachary Hrynowski, 2026, chercheur américain.

AU SUJET DU PROJET D'ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE BERSTETT ET VENDENHEIM

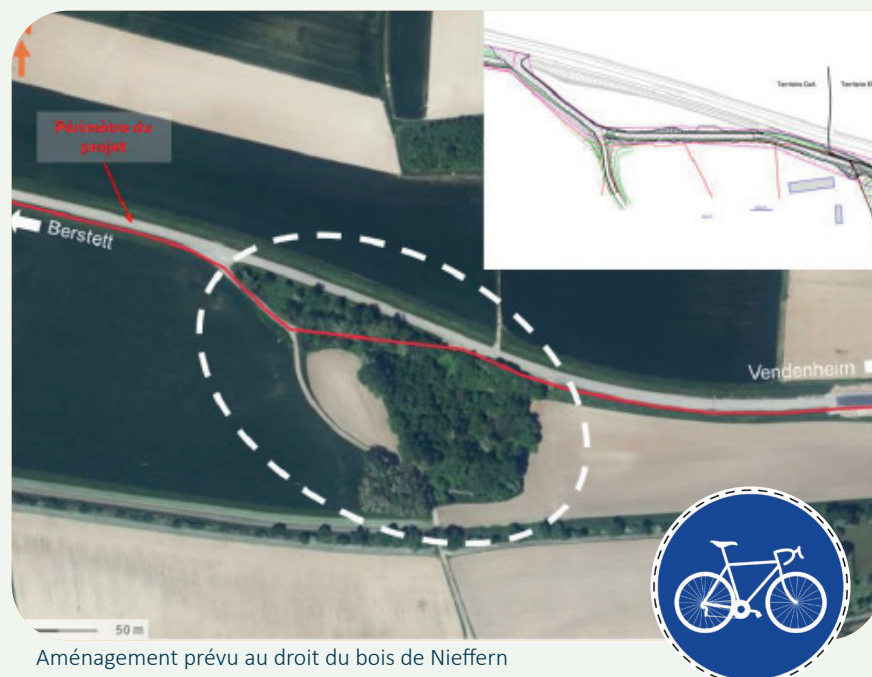
Ce projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable est porté par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). La CeA a été désignée comme maître d'ouvrage unique pour le trajet entre Berstett et Vendenheim. Cette piste passe principalement le long de la RD61 et de la RM61 :

- environ 2 320 mètres sur le territoire de la CeA (dont 500 mètres déjà existants avec 350 mètres entre la RD60 et la Rue des prairies et 150 mètres rue du Wahlberg) ;
- environ 1 490 mètres sur le territoire de l'EMS (dont 400 mètres déjà réalisés dans le cadre du Grand Contournement Ouest de Strasbourg).

Des études environnementales préalables ont en partie été effectuées et seront achevées au courant de l'été 2026. Le 18 juin dernier, le Conseil communautaire a, quant à lui, validé le principe de participation financière de la communauté de communes : il s'agit de la délibération D-2026-1806-07. Dès lors, une convention financière pourra être signée avec la CEA.



Localisation du chemin à revêtir sur la commune de Berstett



Aménagement prévu au droit du bois de Nieffern

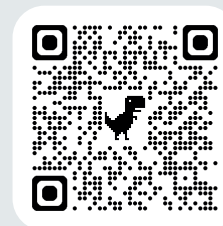
RÉCOLEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES

A sa prise de fonction, le maire endosse la responsabilité des archives. Il doit dresser un inventaire des documents les plus importants et s'assurer de leur conservation. En effet, la commune est propriétaire de ses archives : il est alors important de trier, de classer, de conserver ces documents. C'est ce qu'on appelle le récolement. Cette étape signifie aussi le transfert de responsabilité du maire sortant vers le maire entrant. De façon très concrète, un procès-verbal est établi en trois exemplaires et signé par le maire sortant, comme « justificatif de décharge », par le maire entrant qui « classe son exemplaire dans les archives de la commune » et par le directeur des archives départementales. Cette opération s'effectue sous le contrôle de l'Etat via le service départemental d'archives.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Vous souhaitez une surveillance de votre domicile par les services de gendarmerie pendant votre absence ? Vous pouvez contacter 45 jours à l'avance et au plus tard la veille du départ la gendarmerie. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords du domicile. En cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...), vous êtes prévenue. Il est aussi possible d'utiliser le service sur internet :



<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

OPÉRATION TRANQUILLITÉ vacances



LA GENDARMERIE NATIONALE SURVEILLE VOTRE DOMICILE
À VOTRE DEMANDE ET GRATUITEMENT
PENDANT VOS VACANCES.
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
SERVICE-PUBLIC. FR



INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES OU ISOLÉES

Il existe un fichier nominatif qui recense les personnes vulnérables afin que les services municipaux puissent les contacter et leur apporter une aide concrète dès le déclenchement d'une alerte canicule. Certaines catégories de personnes peuvent s'inscrire sur ce registre, à la condition qu'elles résident à leur domicile : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées et les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...).

L'inscription est particulièrement recommandée pour les personnes qui vivent seules et n'ont pas de voisinage ou d'entourage proche, qui ont des difficultés à se déplacer ou à se rafraîchir par elles-mêmes ou qui souffrent de pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, respiratoires, rénales, etc.).

Aussi, si vous souhaitez figurer sur ce registre communal, faites-vous connaître et inscrivez-vous en mairie soit par téléphone au 03.88.69.55.46 soit en nous envoyant un mail à mairie@berstett.fr

Similairement, si vous souhaitez vous porter volontaire et apporter un peu de soutien et de l'aide, faites-vous connaître.

Le registre canicule est déployé quand le plan canicule de niveau 3 est activé : ce niveau correspond à une période de chaleur intense (34 degrés en moyenne) avec des températures nocturnes se maintenant à des niveaux élevés, soit au-dessus des 20 degrés en moyenne, sur plus de 3 jours consécutifs.

Il existe un numéro vert Canicule info service :

0 800 06 66 66 Service & appel gratuits

disponible de 9h à 19h.